



Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le projet pédagogique du Conseil Municipal Jeunes - Année 2020/2021

Le porteur du projet : la Commune de Spéracèdes.

Les partenaires

- L'Education Nationale (directeur d'école et enseignants).
- La CAPG (directeur du périscolaire et animateurs).
- Les élus de la Commune.

Objectifs éducatifs

La mise en place du Conseil Municipal Jeunes a pour but de développer la réflexion et la mise en œuvre d'actions citoyennes :

- Développer l'apprentissage de la citoyenneté.
- Connaître le fonctionnement des instances communales.
- Participer concrètement à la vie de son école et/ou de sa commune.
- Permettre une préparation à l'entrée au collège.

Pourquoi un C.M.J ?

Le C.M.J répond à la volonté municipale d'initier les enfants à la vie démocratique et citoyenne. Les idées et les initiatives des enfants seront collectées pour les traduire le cas échéant en actions concrètes. Les thèmes abordés sont notamment le bien vivre ensemble et l'amélioration du cadre de vie.

Comment fonctionne le C.M.J ?

Les jeunes élus ont un mandat d'un an. Le scrutin est à un tour sauf cas d'égalité des voix. Ils sont tenus de s'engager à respecter un certain nombre de règles communes. C'est pourquoi ils adopteront un règlement intérieur. L'activité du C.M.J s'organise ainsi :

A- Les Conseils Municipaux des Jeunes :

Il y en a trois par an. Ils sont publics et se déroulent dans la salle du Conseil Municipal de la ville les mercredis après-midi (excepté le premier conseil pour la mise en place qui sera peut-être groupé avec le Conseil Municipal du mois de Novembre).

Ils ont respectivement pour objet :

- Pour le premier (Novembre), l'installation du C.M.J avec la remise des écharpes de conseiller.
 - Visite de la mairie et découverte de son fonctionnement.
 - Mutualisé avec le Conseil Municipal (adultes) – première partie du Conseil afin d'optimiser le temps et de libérer les parents qui accompagnent assez tôt.
- Pour le second (Février/Mars), fait l'objet d'une présentation des projets au Maire et aux élus, qui seront menés durant le mandat.
- Pour le troisième (fin d'année scolaire), validation du bilan du mandat des jeunes.

B- Les groupes de travail :

Les jeunes élus se réunissent entre deux conseils pour travailler sur les projets et acquérir des connaissances sur le fonctionnement de nos institutions et intégrer les thèmes du « bien vivre ensemble » et de « l'amélioration du cadre de vie ». Le groupe de travail peut également se faire dans le cadre du temps EMC à l'école et dans les temps périscolaires aussi.

C- La récolte d'idées et d'informations :

Les jeunes élus représentent leurs camarades. Ils sont tenus de récupérer les idées, les initiatives, venant des enfants de leur école pour en faire la synthèse et en rapporter d'éventuelles mises en œuvre de projet. Ils peuvent faire un retour par mail ou par écrit en quelques lignes. Ils devront également en retour informer leurs camarades de l'évolution d'éventuels projets.

Ce travail pourra être effectué dans les temps scolaires et/ou périscolaire.

Les Conseillers jeunes seront le lien entre l'école et la municipalité.

Les jeunes Conseillers municipaux seront conviés aux manifestations officielles de la commune comme :

- 14 juillet : FETE NATIONALE,
- 11 novembre : COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918 ET HOMMAGE RENDU A TOUS LES MORTS POUR LA France
- 8 mai : COMMEMORATION DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

La mise en œuvre : fin septembre/début Octobre

- Information auprès des enfants : présentation du CMJ auprès des élèves des 2 classes concernées le mardi 6 octobre à 14h45.
- Information auprès des parents (délais courts pour cette première année de mise en place), un mail sera envoyé.
- Dépôt des candidatures pour être conseiller auprès de l'enseignant/directeur d'école.
- Présentation succincte des candidats avec les motivations. Les candidats pourront préparer une affiche A4/A3 avec leurs programmes, les idées, ...
Ils devront se présenter à l'oral en quelques minutes devant leurs camarades.
Il y aura 4 conseillers jeunes élus (2 par classe possédant des CM1 et /ou 2 CM2).
- Election des futurs conseillers le vendredi 9 octobre.

Informations et renseignements

Viviane Bonnafy – Adjointe aux affaires scolaires

mail : viviane.bonnaf@yahoo.fr